



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019

COMPTE RENDU

Présents :	Mesdames Marina MENGOLLI, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS et Charlotte THOMPSON. Messieurs, Gérard COLLIN, Marc COLLIN, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Anthony POCCARD-CHAPUIS Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusés :	Mesdames Anne CROZET et Georgette NALESSO. Monsieur Franck CHENAL.
Pouvoirs :	D'Anne CROZET à Marina MENGOLLI, de Georgette NALESSO à Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS et de Franck CHENAL à Laurent TRESALLET.

A l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 13 mai 2019 est adopté. Il est ensuite procédé au vote des délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Validation de la création du service de micro-crèche Eté et automne 2019 – Approbation du règlement intérieur, des tarifs et de la création des postes

Comme les années précédentes, il est proposé de créer un service de micro-crèche pour l'été 2019 avec un accueil de 10 enfants du lundi au vendredi à la Garderie Le Chat Botté à Plan Peisey.
Pour l'automne prochain, la CAF souhaite harmoniser les règlements intérieurs des différentes structures de crèche, le vote du règlement intérieur pour cet automne est donc reporté à une date ultérieure.

Le service proposé pour cet été serait institué comme suivant :

Pour l'été : du 8 juillet au 30 août 2019, du lundi au vendredi de 8h45 à 17h avec une fermeture le 15 août.

Les tarifs sont définis selon le barème de la CAF en fonction des revenus des familles.

Les postes créés pour conforter l'équipe de direction en été seraient les suivants :

Poste d'auxiliaire de puériculture

Grade : Auxiliaire de puériculture (ou à défaut adjoint d'animation territorial)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée du 08 juillet 2019 au 30 août 2019

Poste de restauration

Grade : Adjoint technique territorial

Temps de travail : 20 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée du 08 juillet 2019 au 30 août 2019

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le règlement intérieur pour créer le service durant l'été 2019 et la création des postes saisonniers pour le service de micro-crèche.

2. Approbation de la signature de la convention avec le bureau des guides et accompagnateurs de moyenne montagne de Peisey-Vallandry / Saison 2019

Comme chaque année, il est proposé de conventionner avec l'association du Palais de la Mine en vue de lui conférer l'utilisation non exclusive du site du Palais de la Mine et de la salle d'accueil du centre nordique pour l'organisation des visites guidées du Palais de la Mine.

En contrepartie de l'utilisation de ces locaux, l'association doit s'acquitter d'une participation de 170 €. Ladite convention pourra être renouvelée pour un an à compter du 18 juin au 30 septembre 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à conventionner avec l'association du Palais de la Mine du 18 juin au 30 septembre 2019.

3. Approbation de la répartition des membres au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Versants d'Aime

La COVA va devoir dans le courant de l'année arrêter le nombre de sièges au sein du Conseil Communautaire, ainsi que la répartition par commune.

Le nombre actuel de membres s'élève à 28 suite à la situation dérogatoire des communes nouvelles. Ce nombre passera à 22 (avec 10 pour Aime, 9 pour La Plagne Tarentaise, 2 pour Landry et 1 pour Peisey Nancroix) ou 27 si le Conseil communautaire s'oriente vers un « accord local » comme suivant :

AIME LA PLAGNE	12
LA PLAGNE TARENTEISE	11
LANDRY	2
PEISEY-NANCROIX	2

Cet accord présente l'avantage d'offrir au moins 2 sièges à chaque commune ce qui apparait comme un minimum indispensable pour un bon suivi des dossiers et une bonne implication dans ceux-ci.

A l'unanimité, le Conseil municipal doit valider cette proposition.

4. Approbation du report du transfert de la compétence Eau et assainissement à la Communauté de Communes des Versants d'Aime en 2026

La Loi du 03 août 2018 prévoit que les Communes membres d'une Communauté de Communes qui n'exerce pas au 5 août 2018 à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces compétences, ou de l'une d'entre elles à cet EPCI si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% de ses communes membres représentant au 20% de la population délibèrent en ce sens. Dans ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.

Si après le 1er janvier 2020, une Communauté de Communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement ou l'une d'entre elles, le Conseil communautaire peut également, à tout moment, se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit d'une de ses compétences par la Communauté de

Communes. Les Communes membres peuvent toutefois s'opposer à cette délibération, dans les trois mois, dans les conditions précitées.

La Communauté de Communes n'est pas compétente dans les domaines de l'eau et de l'assainissement au 05 août 2018, ses Communes membres peuvent se prévaloir des dispositions de l'article 1er de la loi du 03 août 2018 pour s'opposer au transfert obligatoire de l'une de ces compétences à la Communauté de Communes au 1er janvier 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le report du transfert de la compétence Eau et assainissement à la Communauté de Communes des Versants d'Aime en 2026.

5. *Approbation de la convention d'occupation du domaine public par survol de toiture chemin rural du Col du Palet avec Madame Corine NOIR*

Dans le cadre de son permis de construire n° 07319719M1004 concernant la reconstruction d'un chalet d'alpage sur la parcelle ZW 259 aux Lanches, Madame Corine NOIR demande l'autorisation de survoler le domaine public avec un débord de toiture.

Toute occupation du domaine public et toute utilisation de ce domaine dans des limites excédant le droit d'usage qui appartient à la collectivité sont interdites en dehors d'une autorisation régulièrement délivrée.

Cette autorisation serait accordée à titre gracieux pour une durée de 5 ans renouvelable par reconduction expresse.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame Corine NOIR à réaliser un débord de toiture chemin rural du Col du Palet sur une largeur de 70 cm, sur toute la longueur de la façade nord.

6. *Approbation de l'inscription du site nordique de Peisey-Vallandry au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires du Conseil Départemental de Savoie*

Dans le cadre de sa politique en faveur des activités de pleine nature, le Département de la Savoie est engagé dans l'élaboration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) tel que le prévoit la loi sur le sport.

Ce plan a vocation à intégrer les sites touristiques de pratique d'activités de pleine nature et pour objectif d'accompagner leur montée en qualité et leur pérennisation de manière durable et concertée.

La démarche d'inscription s'apparente à une forme de labellisation et permet d'accompagner en tant que de besoin les sites dans une démarche de progrès sur 3 volets :

- qualification des infrastructures et services sur site
- pérennisation de la pratique et du site (maitrise foncière, entretien des équipements, cohabitation avec les autres activités et usages de l'espace...)
- mise en tourisme de l'offre (visibilité, communication, commercialisation ...).

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'inscription du site nordique de Peisey-Vallandry au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires du Conseil Départemental de Savoie.

7. Déclaration d'intention d'inscription des cheminements piétons du site de Rosuel en « Promenade confort » sur le réseau animé par le Conseil Départemental de la Savoie et l'Agence Alpine des Territoires (AGATE)

Le réseau dit « Promenade confort » est un réseau animé par le Conseil Départemental de la Savoie et l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) afin de promouvoir des promenades attractives offrant un accès et un confort d'usage tous publics.

Les promenades confort ont donc pour vocation de rendre possible et faciliter la fréquentation par le plus grand nombre de certains sites de proximité et d'inciter à la marche. Ce sont des promenades qualitatives qui doivent faire l'objet d'une attention réelle et partagée, de la mise en œuvre à l'entretien.

Afin qu'une promenade confort puisse être envisagée sur le site de Rosuel, puis accompagnée par les services du département et d'Agate, un acte d'intention doit être émis et un projet d'ensemble défini. Lequel projet pourra par la suite faire l'objet de financement de la part du Conseil Départemental (subvention maximale de 300 000 € plafonnée à 75% de la dépense éligible).

A ce titre, le conseil municipal doit approuver l'inscription des cheminements de Rosuel en promenade confort, et ce sur la base du projet d'ensemble suivant :

- Phase 1 : balisage et mise en valeur des cheminements existants : 1,2 km de cheminements existent déjà et peuvent être intégrés en « promenade confort » sans travaux spécifiques, hormis son bon entretien. Seuls manquent un balisage adéquat et une mise en valeur (panneau d'information de départ à minima)
- Phase 2 : dans le cadre des travaux de réhabilitation de la zone humide de Rosuel qui seront prochainement menés, juste à proximité du stade de football, il est proposé de prolonger la promenade confort dans cette zone humide via un cheminement sur platelage bois. Des tables de lecture permettrait de présenter les valeurs floristiques, faunistiques et patrimoniales de ces zones humides.
- Phase 3 : afin d'amener la promenade confort rive droite du Ponturin, il est proposé de réhabiliter la passerelle des Bettières. La passerelle actuelle ne peut pas être empruntée par un cheminement confort (présence de marches, trop étroite et pas assez sécurisée). Il est proposé d'envisager une nouvelle passerelle adaptée au confort d'usage. Afin d'éviter un support intermédiaire dans le lit de ruisseau, une structure porteuse métallique pourra être envisagée. Cette disposition permettra d'étendre les cheminements confort vers les chemins ruraux des Bettières et vers Beaupraz, qui sont d'ores et déjà praticables.
- Phase 4 : en dernier lieu, il est proposé de mettre en valeur la zone humide des Bettières (tables de lecture, aire de pique-nique à proximité). Ce site représenterait alors la destination finale de la promenade confort rive droite.

Ces différentes phases de travaux pourront être étalées sur 3 exercices budgétaires et devront faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer d'ici la fin d'année 2019, une fois les montants prévisionnels des travaux définis.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la déclaration d'intention d'inscription des cheminements piétons du site de Rosuel en « Promenade confort » sur le réseau animé par le Conseil Départemental de la Savoie et l'Agence Alpine des Territoires (AGATE).

8. Approbation de l'avenant n°2 à la convention relative à l'intervention du centre de Gestion sur les dossiers retraite CNRACL

Dans le cadre du partenariat avec le centre de Gestion pour leur soutien sur les dossiers retraite des agents titulaires, une convention de 3 ans avait été signée et est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

Il est proposé par le centre de gestion de signer un avenant pour prolonger ce dispositif pendant 1 an en attendant la signature d'une nouvelle convention au 1^{er} janvier 2020.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'avenant n°2 à la convention relative à l'intervention du centre de Gestion sur les dossiers retraite CNRACL.

9. Approbation de la convention relative au transport de fonds pour l'Agence postale communale

Dans le cadre du transport des fonds pour l'agence postale communale, un protocole de sécurité est proposé par la BRINKS.

Ce protocole précise les modalités de mise en œuvre et les moyens utilisés pour assurer ce transport.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette convention relative au transport de fonds pour l'Agence postale communale.

10. Autorisation d'occupation du domaine public devant le commerce « Comptoir Savoyard » à la station de Plan Peisey

Par courrier en date du 22 mai 2019, le comptoir savoyard sollicite une occupation temporaire de deux places de stationnement situées devant son commerce du 1^{er} juillet au 02 septembre 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'occupation du domaine public et la signature d'une convention d'occupation pour définir les modalités de cette autorisation.

11. Abrogation du bail de location avec la Société Ski manque et requalification du bail

La commune de PEISEY NANCROIX est propriétaire de locaux affectés anciennement à la garderie dans un immeuble situé au lieu-dit « Les Bletières », parcelle cadastrée ZC 199.

Suite à la délibération n°2014/08/164 prise en date du 18 août 2014, ces locaux ont été loués à la société SKIMANQUE du 1^{er} novembre 2014 pour une durée de 3 ans. Une délibération du 16 octobre 2017 prolonge ce bail.

Pour éviter toute confusion sur la qualification de ce bail, il est proposé de rompre ce bail d'un commun accord et de réaliser une convention d'occupation précaire du domaine privé dont l'occupation par la société SKIMANQUE sera suspendue à la réalisation d'un projet dans ce secteur.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la rupture de ce bail et la création d'une convention d'occupation précaire du domaine privé.

II/ FINANCES

12. Délibération modificative sur le budget Communal – Suppression du compte 775 sur le budget primitif 2019

Le budget primitif 2019 du budget communal prévoyait un montant de recettes sur le compte 775. La trésorerie demande que ce montant soit affecté sur le compte 024.

Une délibération modificative est nécessaire pour réaliser cette opération comptable.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la délibération modificative sur le budget Communal pour la suppression du compte 775 sur le budget primitif 2019.

13. Tarifs Eau et Assainissement 2019 / 2020

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement de l'année 2018/2019 sont les suivants :

Tarifs de l'eau :

- parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- parties proportionnelles : 1,30 € HT/m³

Tarif de l'assainissement :

- parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- parties proportionnelles : 1,30 € HT/m³

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la période de juillet 2019 à juin 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces tarifs.

III/ RESSOURCES HUMAINES

14. Approbation du recrutement sur le poste d'ATSEM

Par délibération en date du 18 avril 2017 un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM), au grade d'ATSEM principal de 2ème classe à 30h00 annualisé a été créé avec un avis favorable à l'unanimité du comité technique du Centre de gestion.

Depuis 2 ans ce poste était occupé par une personne contractuelle. Il convenait donc de relancer ce poste auprès du centre de gestion.

Le poste a été relancé et aucune candidature de personnes titulaires du concours n'a été adressée à la Commune.

Dans cette perspective, aucune personne titulaire du concours ne peut être recrutée sur ce poste.

Dans ces conditions, il est proposé de recourir au recrutement d'un agent contractuel. En effet, suite au recrutement infructueux d'un fonctionnaire, il est, dans ces conditions, nécessaire pour les besoins de continuité du service de recourir au recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le poste créé serait donc le suivant :

Grade : ATSEM principal de 2ème classe

Temps de travail : 30 Heures annualisé

Contrat à durée déterminée : du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

L'agent sera placé sous la direction de la Secrétaire Générale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition dans ces termes et autorise à procéder au recrutement d'un agent contractuel.

15. Approbation de l'organisation du temps de travail des agents relevant de la filière police municipale

Suite à l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique du centre de gestion en date du 13 mai dernier, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'organisation du temps de travail des agents de la filière de police municipale.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

16. Acquisition d'une partie de la parcelle ZO 281 dans le cadre de régularisation de voirie à Nancroix, chemin des Vernettes - Approbation du document d'arpentage et rédaction de l'acte administratif

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection des enrobés à Nancroix, le chemin des Vernettes est élargi et viabilisé. Il convient alors d'engager une procédure de régularisation d'emprise de la circulation publique sur des parcelles privées. L'accord des propriétaires concernés a été recueilli et le document d'arpentage signé : DA n° 781 P signé avec M. Le Got représentant la SCI Les Mousses cédant 2m² de la parcelle ZO 281 à la Commune.

Il convient de préciser que cet accord intervient à l'euro symbolique.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'acquisition d'une partie de la parcelle ZO 281 dans le cadre de régularisation de voirie à Nancroix, chemin des Vernettes.

17. Autorisation d'occupation du domaine public relatif au permis de construire de Philippe JOVET

Le permis de construire de Philippe JOVET est refusé. Une demande d'autorisation ultérieure sera réalisée sur le nouveau permis de construire.

La délibération sera prise sur la base de cette nouvelle demande.

18. Approbation de la demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) pour le remplacement des candélabres chemin des Vernettes, entre Nancroix et Le Passieu

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux usées, de remplacement des réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs du hameau de Nancroix, la commune souhaite améliorer son réseau d'éclairage public en :

- Procédant à l'enfouissement complet du réseau
- Remplaçant les vieux candélabres type « EPA » et boule par de nouveaux candélabres à LED
- Concernant plus précisément le chemin des Vernettes, le montant total des travaux d'éclairage public envisagés s'élève à 10 460,00 € HT répartis ainsi :
- Fourniture de mats cylindroconique (10 unités): 3 600,00 € HT
- Fourniture de crosse simple type Lavoisier pour mâât (10 unités) : 1 500,00 € HT
- Fourniture de crosse murale type Lavoisier (2 unités) : 500,00 €

- Nouveaux candélabres de style, type « Beauregard 2 », équipés en LED (12 unités) : 4 860,00 €HT

Les nouveaux luminaires envisagés seront à LED. Leur rapport « flux lumineux / puissance électrique » sera supérieur à 90 lm / W, conformément aux prescriptions du SDES.

La commune peut solliciter le SDES pour une aide financière concernant ces travaux d'éclairage public puisqu'ils contribuent aux économies d'énergie (remplacement de candélabres classiques par des candélabres à LED, moins gourmands en énergie).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention SDES : 3 600.00 € HT (300 € par point lumineux)
- Autofinancement par le budget communal : 6 860,00 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) pour le remplacement des candélabres chemin des Vernettes, entre Nancroix et Le Passieu.

19. Approbation de la demande d'accompagnement financier dans le cadre de l'appel à projets «APN» pour les améliorations des infrastructures et des services touristiques du site nordique de Peisey-Vallandry

Parallèlement à l'élaboration du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), le département de la Savoie a lancé un appel à projets afin de garantir des offres d'activités de pleine nature (APN) de qualité et pérenne. La stratégie APN vise un double objectif. Pour le Département, il s'agit de positionner la Savoie en tant que destination reconnue au niveau national pour la qualité de son offre « outdoor » et, pour les sites de pratique, d'augmenter leur fréquentation et, par conséquent, les retombées économiques locales.

Dans le cadre de cette stratégie, le Département a donc lancé un appel à projets pour améliorer l'infrastructure et les services touristiques des sites de pratique, inscrits ou en cours d'inscription au PDESI, afin de proposer une offre qualifiée qui réponde aux nouvelles attentes et besoins des différentes clientèles (sportifs, jeunes, familles découverte, itinérants...).

L'appel à projets vise également à accompagner la structuration des filières en apportant son aide au déploiement d'actions et d'outils structurants à l'échelle d'une filière sur le département.

Il est proposé d'inscrire le site nordique de Peisey-Vallandry pour cet appel à projet pour les axes de développement suivants :

- Thématique « Balisage des circuits » : nouvelle signalétique pour les itinéraires raquettes et complément de signalétique pour les itinéraires skis de fond
- Thématique « développement de services et amélioration de la convénience » :
 - Extension du foyer nordique pour création d'un local dédié au fartage
 - Remplacement et élargissement de 3 passerelles devenus vétustes et inappropriées : Pré Envers, Nant Fesson (piste nordique) et Nant Fesson (itinéraire raquette)
- Thématique « Création d'équipements ludiques » : développement des zones ludiques
- Thématique « Outils communs améliorant la mise en tourisme de la filière » :
 - Création d'un panneau de départ au lieu-dit La Chenarie
 - Installation d'une webcam sur le foyer nordique

Le tableau ci-après présente la synthèse de dépenses prévisionnelles de ce programme :

Améliorations des infrastructures et des services touristiques du site nordique

RECAPITULATIF

DESIGNATION	MONTANTS en Euros	Échéance
I. Balisage des circuits		
I.A. 3 panneaux d'information itinéraires raquette	585,00 €	2019
I.B. Signalétique directionnelle pour les itinéraires raquette	6 970,60 €	2019
I.C. Compléments signalétique ski de fond	687,40 €	2019
I.D. Jalons violet pour itinéraires raquette	335,00 €	2019
II. Développement de services et amélioration de la convénience		
II. A. Extension du foyer nordique pour création d'un local dédié au fartage - <i>Cf. chiffrage dédié</i>	43 000,00 €	2020
II. B. Remplacement de 3 passerelles		
<i>II.B.1 Remplacement et déplacement de la passerelle de Pré Envers</i>	8 990,16 €	2019
<i>II.B.2 Remplacement et élargissement de la passerelle de la Poya</i>	13 460,26 €	2019
<i>II.B.3 Remplacement et élargissement de la passerelle des Chabottes</i>	7 820,80 €	2021
III. Création d'équipements ludiques		
Développement des zones ludiques	11 046,00 €	2021
IV. Outils communs améliorant la mise en tourisme de la filière		
IV.A Panneau d'information au départ de la Chenarie	4 974,00 €	2019
IV.B.2 Installation d'une webcam sur le foyer nordique - Equipements		
<i>IV.B.1 Installation d'une webcam sur le foyer nordique - Génie civil</i>	1 145,00 €	2019
<i>IV.B.2 Installation d'une webcam sur le foyer nordique - Equipements</i>	1 580,00 €	2020
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX H.T.	100 594,22 €	
MONTANT TOTAL ARRONDI DES TRAVAUX H.T. AVEC 10 % DE DIVERS ET IMPREVUS	111 000,00 €	

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la demande d'accompagnement financier dans le cadre de l'appel à projets «APN» pour les améliorations des infrastructures et des services touristiques du site nordique de Peisey-Vallandry.

20. Approbation de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la zone de stockage des déchets inertes des Mouilles, à la société MAURO SAS

Une aire de dépôt de déchets inertes, sise au lieu-dit « Les Mouilles », est à disposition sur le territoire. Une demande a été faite par la société MAURO SAS, titulaire de plusieurs marchés de travaux sur la commune, de pouvoir utiliser la plateforme de stockage des déchets inertes des Mouilles.

En effet, l'entreprise souhaiterait pouvoir :

- Evacuer les déchets inertes issus des travaux de terrassements qu'elle réalise sur la commune ;
- De reprendre les déchets inertes de la zone de stockage afin de réaliser du concassage de matériaux pour recyclage ;
- D'utiliser une partie du site pour l'opération de concassage ;
- De remettre les refus de concassage dans la zone de stockage.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition à titre gratuit de la zone de stockage des déchets inertes des Mouilles et le projet de convention.

V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

✓ ***Prochain Conseil municipal***

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 24 juin 2019.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.